



Compte rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2020 valant procès-verbal

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Joël CORDENOD, Valérie CLAIN, Françoise VELON, Christian REYNAUD, Catherine MOREL, Philippe MARCON, Delphine LAVIGNE, Christophe DISSES, Christine FAVIER, Sébastien PUGET

Excusés : Johana VEYRAT (pouvoir à Yves BERNARD), Aurélie CHARDARD (pouvoir à Sébastien PUGET)

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire présente les intervenants de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) qui ont été invités pour présenter aux élus le projet éolien SOULLY d'Air.

Ordre du jour

- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Fixation des taux de fiscalité
- Vote des budgets primitifs
- Déclaration de Projet CNR
- TVA " Hôtel de l'Ain "
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Valérie CLAIN comme secrétaire de séance.

Installation de Madame Aurélie CHARDARD

Monsieur le Maire installe comme conseillère municipale Madame Aurélie CHARDARD en remplacement de Madame GERAT, démissionnaire de la liste "Ensemble pour demain".

Approbation du Procès-verbal faisant office des Comptes rendus des conseils municipaux du 23 mai et du 4 juin 2020

Le conseil municipal à l'unanimité valide ces comptes rendus

Projets de délibérations :

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas donné suite à son droit de préemption dans le cadre de quatre dossiers.

Vote des taux des taxes directes locales 2020

Monsieur le Maire rappelle que d'importants efforts ont été fait pour diminuer les dépenses de fonctionnement ces dernières années et compenser notamment les réductions des dotations de l'Etat. Pour maintenir les services et continuer à équiper la commune, il propose une augmentation de ces taux de taxes d'un demi-point.

Le nouveau taux des taxes serait de :

Taxe Foncière Bâti : 15.48 %

Taxe Foncière non Bâti : 43.11 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'augmentation des taux comme indiquée ci-dessus.

Vote des budgets primitifs

Budget communal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 présenté par Monsieur le Maire.

Budget annexe 2020 des Platières 2

Le budget annexe des platières 2 présenté par Monsieur le Maire est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Budget annexe 2020 du Champ de La Jeanne

Monsieur le Maire présente le budget du lotissement Le Champ de La Jeanne. Ce budget est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Budget annexe Action Commerce

Monsieur le Maire explique que ce budget a été créé afin de faciliter les actions de la commune en faveur du commerce.

Ce budget est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

CNR. Déclaration de modification du PLU pour le projet Souilly d'Air

Monsieur le Maire explique que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Saint-Trivier-de-Courtes est non compatible en l'état avec un projet éolien. Le PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable) est ancien, et n'évoque pas les questions d'énergie renouvelable et de transition énergétique. Il peut y avoir besoin d'empiéter sur les Espaces Boisés Classés (EBC). La procédure la plus logique est celle de la Déclaration de Projet permettant la mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur, le PLU.

Il convient donc de prendre une délibération pour le lancement d'une Déclaration de Projet comportant mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur, le PLU.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de Déclaration de Projet.

TVA " Hôtel de l'Ain "

Monsieur le Maire explique qu'une délibération pour une déclaration trimestrielle de la TVA relative à l'Hôtel de l'Ain soit prise afin de permettre aux entreprises de récupérer la TVA.

Questions diverses

Achat d'un terrain et d'un bâtiment par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de portage et de mise à disposition avec l'EP.F pour l'achat du terrain de Monsieur THENOZ et le bâtiment VIOLY.
Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, à signer cette convention.

Buvette du marché

Pour respecter les consignes sanitaires édictées par le gouvernement à la suite de la pandémie COVID 19, les buvettes du marché dominical tenues par les associations ont été supprimées. Monsieur le Maire demande aux conseillers si le moment est venu de les autoriser de nouveau.

Madame Catherine MOREL explique qu'il vaudrait peut-être mieux attendre les décisions gouvernementales qui seront énoncées le 10 juillet pour annoncer la reprise des buvettes.
Le conseil municipal décide d'attendre cette date pour prendre sa décision.

Elections sénatoriales

Monsieur le Maire annonce que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre. Le conseil municipal doit se réunir impérativement le 10 juillet (date obligatoire que l'on ne peut changer) pour élire en son sein les trois "grands électeurs" qui participeront à ce vote.
La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 10 juillet à 18 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30

